



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Bourges Plus

Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus fait connaître qu'il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de l'Agglomération Bourges Plus sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le projet de modification porte sur l'évolution du zonage et du règlement écrit, la modification des orientations d'aménagement et de programmation, l'actualisation des espaces paysagers protégés et la mise à jour des annexes.

Par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 14 mars, sont désignés membres de la commission d'enquête :

Président : Monsieur Patrick ANDRÉ

Membres titulaires : Monsieur Jean-Louis HAYNE
Monsieur Bernard ANDRÉ

Membre Suppléant : Monsieur Dominique FREYLONE

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 juin 2024 à 9h au vendredi 12 juillet 2024 à 16h30, soit 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur et un poste informatique permettant de consulter le dossier, seront mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique, au siège de l'agglomération, siège de l'enquête (23-31, boulevard Foch, BOURGES), ainsi que sur les lieux de permanence aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chaque personne intéressée pourra se rendre dans le lieu de consultation de son choix. Le dossier pourra être consulté sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5424> ainsi que sur le site internet de l'agglomération (www.agglo-bourgesplus.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public portant sur le dossier soumis à l'enquête publique pourront être, pendant la durée de celle-ci :

- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier dans les lieux de permanence,
- Formulées sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5424>
- Adressées directement à la commission d'enquête
- Adressées par courrier postal au Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

**M. le Président de la Commission d'enquête relative au projet de modification du PLUi
Communauté d'Agglomération Bourges Plus
23-31 boulevard Foch - CS 20321
18023 BOURGES Cedex**

- Adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5424@registre-dematerialise.fr. Les éventuelles pièces jointes à ces courriels seront aux formats JPEG ou PDF, et ne devront pas dépasser 5 Mo. Au-delà elles devront être adressées par courrier postal (cf. ci-dessus).

La Commission d'enquête assurera des permanences et recevra le public :

le lundi 10 juin 2024 de 9h à 12h au siège de l'agglomération de Bourges Plus

le jeudi 13 juin de 14h à 17h à la mairie de Saint-Doulchard

le mardi 18 juin 2024 de 9h à 12h à la mairie de Marmagne

le mercredi 26 juin de 14h à 17h à la mairie de Le Subdray

le vendredi 5 juillet 2024 de 14h à 17h à la mairie de Saint-Germain-du-Puy

le vendredi 12 juillet de 14h à 16h30 au siège de l'agglomération de Bourges Plus

Le Président de la Commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de l'Agglomération et à la Préfecture du Cher.

Ces documents seront également consultables pendant un an, sur le site internet de l'Agglomération.

Au terme de l'enquête, le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur. Il sera ensuite soumis au Conseil Communautaire de Bourges Plus en vue de son approbation.